

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 18 mai 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (108r, 109v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 18 mai 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (15)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47779>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 mai 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin a reçu une lettre d'Alphonse Grebel l'informant que Duchateau et Rouchy ont été invités à supprimer leurs conduites de gaz : Godin estime que Duchateau est sous la pression de Maillet [maire de Guise] et il s'oppose à la suppression des conduites qu'il a passées à sa demande ; Godin exige que rien ne soit écrit à ce sujet et que l'on en parle le moins possible. Grebel a appris à Godin que la municipalité interdit tout bal public : il recommande de ne pas se mettre en contravention sous ce rapport, mais incite son fils Émile à continuer à organiser un bal de société dans le foyer du théâtre en veillant à ne laisser entrer que les personnes invitées ; « C'est un devoir pour nous de faire respecter nos libertés publiques, mais nous devons d'un autre côté ne pas donner à nos adversaires la satisfaction de nous mettre en défaut. » Godin demande à Émile de lui écrire si Maillet n'a pas répondu à l'offre qu'il a faite au bureau de bienfaisance. Il l'informe que Quaintenne lui a écrit qu'il allait partir du Familistère et se demande s'il faut encore employer ses services à l'usine.

Notes Joseph Alfred Maillet est maire de Guise du 26 avril 1874 au 8 octobre 1875.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

Mots-clés

[Conflit](#), [Emploi](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Duchateau \[monsieur\]](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)
- [Quaintenne, Étienne Louis Joseph \(1811-\)](#)
- [Rouchy \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : théâtre](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Neuilly 15 Mai 74

Mon cher Louis

J'ai reçu une lettre de M.
Guehl par laquelle il m'a en
forme que Duchateau et
Bouchy ont été invités à
supprimer leurs conduites
de gaz. D'après l'examen qui
a été fait de cette affaire, il
n'y aurait pas lieu d'obtem-
perer à cette injonction et
si Duchateau est sous la
pression de Maillat, il faut
faire remarquer à Duchateau
qu'en revanche il est attaché
à s'établir, et qu'il
n'entend en aucune façon
qu'il supprime les conduits
de gaz que j'ai pu lui
lui à sa demande.

Mais il faut bien se garder
de donner d'ici aucune lettre
pour cela, c'est de vive voix
qu'il faut traiter les questions
ou parler le moins possible.

M. Guehl me dit en outre
qu'on vient de publier par la
ville la dépense de faire aucun
bal public; il faut donc se
prêter à aucune contribution
sous ce rapport; mais si l'on
viens bien de ta part de con-
tinuer à faire, quand vous
le jugerez convenable, un bal
de société dans le foyer du
théâtre où il faudra mettre
la plus grande attention à
ne laisser entrer que les
personnes invitées, et n'y
admettre aucune personne
payante le jour du bal.

Il faut donc que les frais
soient avancés par avance et

rigles entre les personnes
qui organiseront le bal.

C'est un devoir pour
nous de faire respecter
nos libertés publiques,
mais nous devons d'un
autre côté ne pas donner
à nos adversaires la
satisfaction de nous mettre
au défaut.

— Écris moi de suite
à M. Bailler n'a pas
répondu à l'offre que
j'ai faite au bureau
de bienfaisance ?

— Je reçois une lettre
de M. Guaiquerie, par
laquelle il m'informe
qu'il va quitter la Fami-
listère ; j'ai donc à me
demander dans quelle
mesure il sera conve-
nable de faire usage
de ses services à l'avenir.
Bien à toi

Godard

Je tiens de surcroît
une note de M. Tanguier
pour éclairer la question
de la baisse possible
sur le prix des produits
par suite de la baisse
des matières depuis l'époque
dernière époque à laquelle
le prix moyen a été
fait. Le barait de
M. Tanguier est trop
compliqué pour en
dire, en est-ce en
connaissance ? Je voudrais
bien que tu eusses
ton opinion à combien
pourrait être élevée cette
baisse sur les font-
aines du métal